

Objet : Affectation du résultat 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Fabrice MAGNET, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 536 989.54 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	
Nombre de suffrages exprimés :	
VOTES : Contre	Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	333 921.56 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	203 067.98 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	536 989.54 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-477 545.77 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	482 877.48 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 536 989.54 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	300 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	236 989.54 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €